



Plan de gestion

Espace Naturel Sensible de la commune de Lanhouarneau site du Ruléa

Réalisation :

Communauté des Communes de la Baie du Kernic, Service Espaces Naturels, Keremma
29430 Tréfléz - 02.98.61.69.69 - maisondesdunes@gmail.com

PREAMBULE

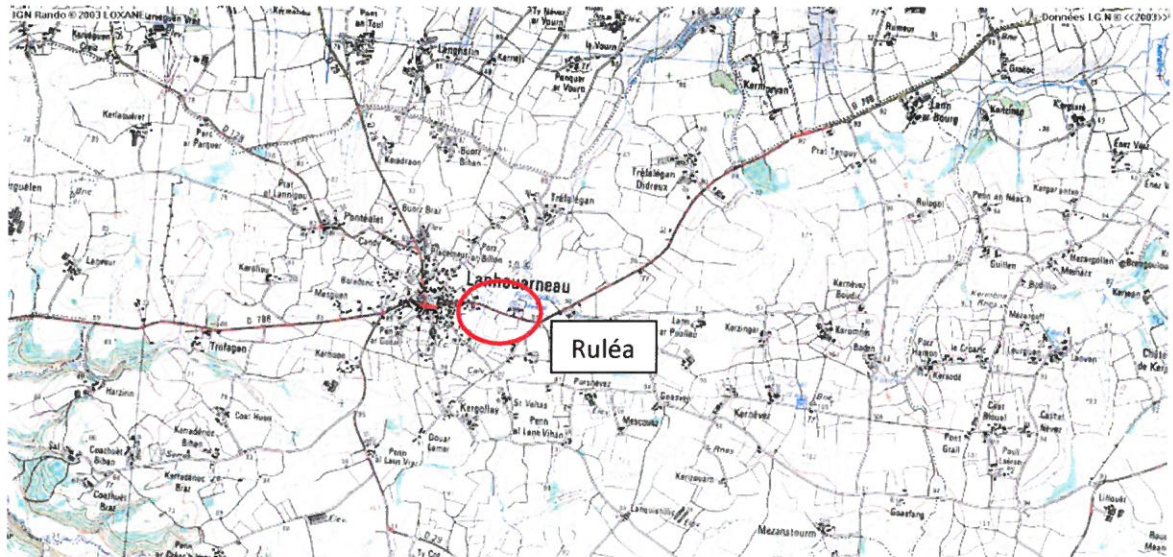
La rédaction de ce mini plan de gestion, marque une étape importante dans la gestion du site.

Cette gestion a été amorcée à la suite de la réhabilitation de la zone humide du Ruléa voulu par l'équipe municipale de Lanhouarneau.

Celui-ci marque une proposition d'actions et de suivi correspondants à des objectifs proposés à long terme.

Ce n'est bien évidemment pas un document figé, il se veut évolutif et ses prochaines versions seront améliorées par les enseignements futurs.

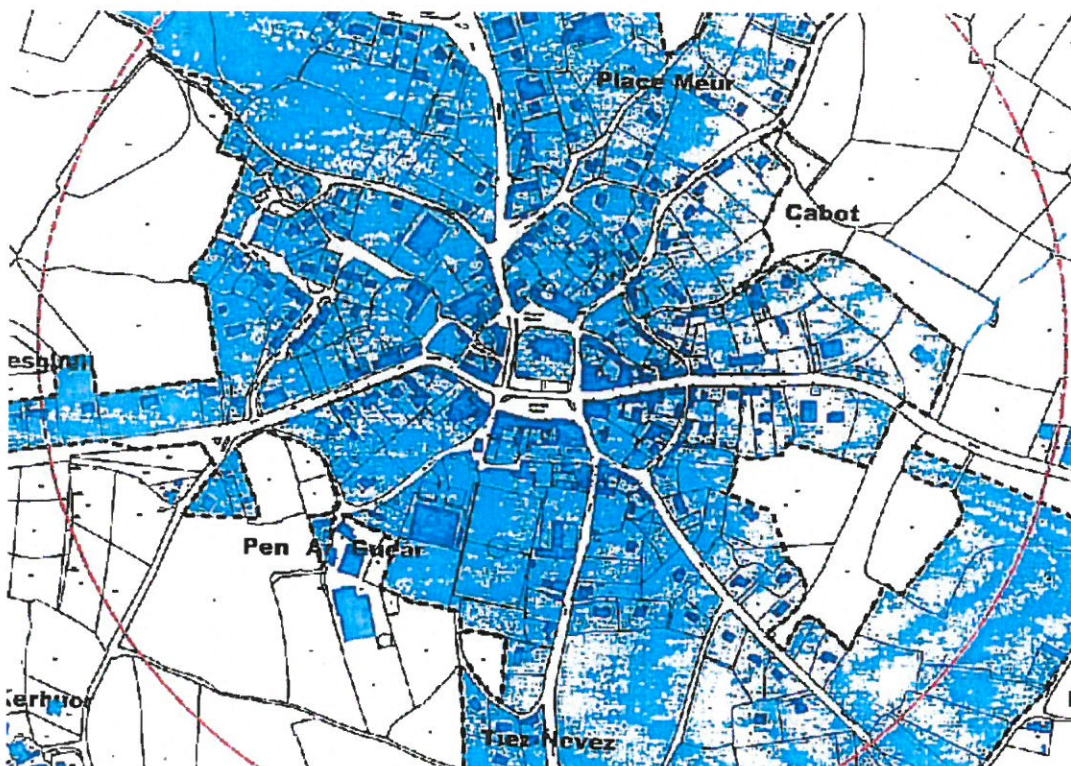
Plan de situation



⇒ Description

La commune de Lanhouarneau est propriétaire de l'ensemble du site. Il s'étend sur un peu plus de 2 hectares, réparti en trois parcelles à l'Est du bourg. Deux parcelles se trouvent derrière la zone d'activité du Ruléa et la dernière jouxte la station d'épuration.

⇒ Statut réglementaire



Le document d'urbanisme ci-dessus montre que deux parcelles (AD0195 et AD0228) se trouvent enclavées en zone constructible et dans la zone des monuments inscrits (rond rouge). Elles entrent également dans l'inventaire des zones humides.

La dernière parcelle (AC 048) est en revanche classée comme terre agricole.

La commune est également concernée par deux Sages, celui du Bas et du Haut Léon. Le site est en revanche situé uniquement sur le sage du Haut Léon.

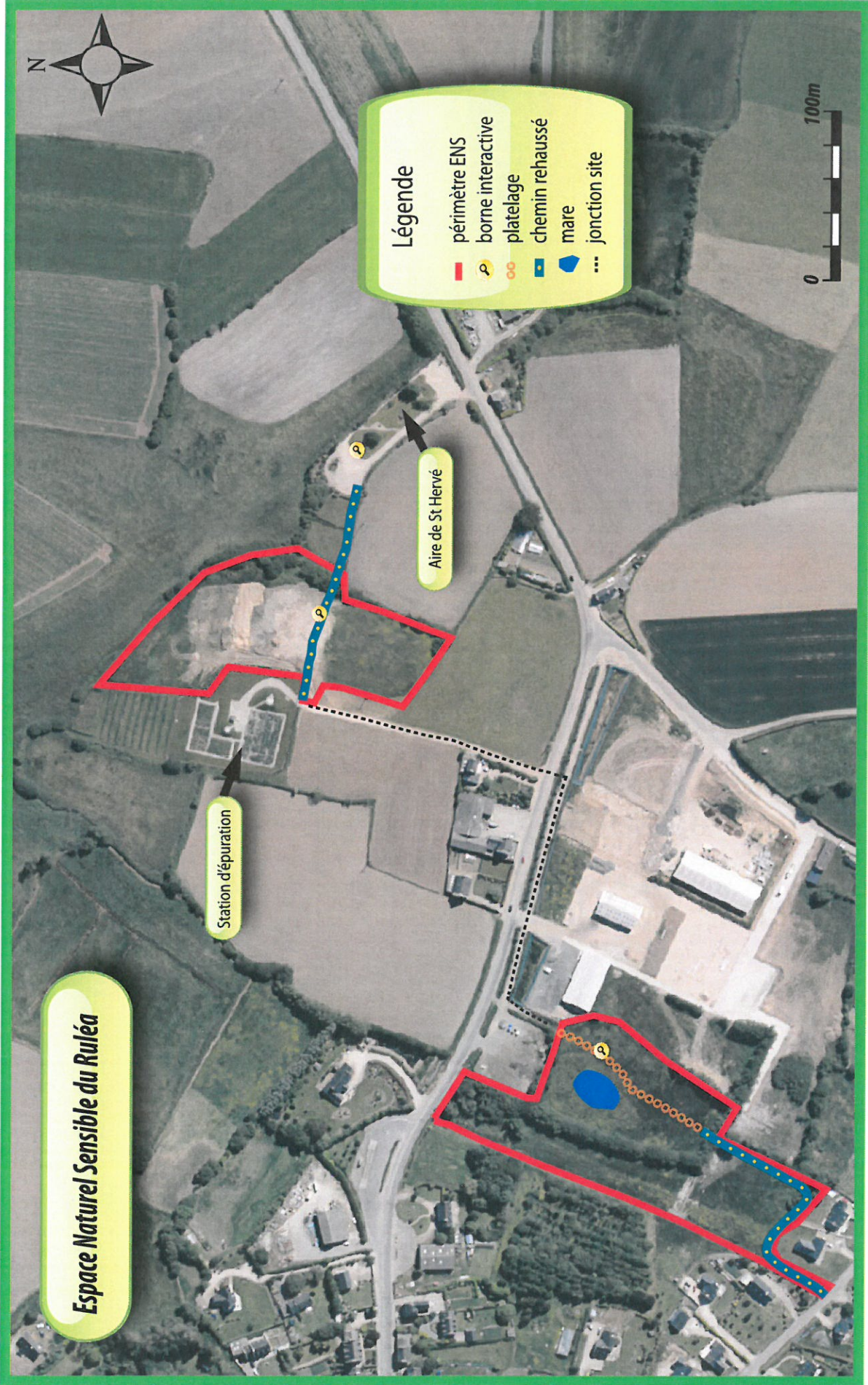
Espace Naturel Sensible du Ruléa

Station d'épuration

Aire de St Hervé

Légende

- périmètre ENS
- Ⓟ borne interactive
- ∞∞∞ platelage
- chemin rehaussé
- mare
- ⋯ jonction site



Accès, parking et cheminement

En partance du parking du bourg les visiteurs seront amenés à suivre un balisage afin de pénétrer dans le site. L'accès se fera par la rue du calvaire, coupera la rue de Saint Hervé pour rejoindre la station d'épuration et finir par l'air de Saint Hervé. Un parking est aussi disponible dans ce dernier lieu et peut permettre le cheminement en sens inverse.

La possibilité d'une boucle semble un peu plus complexe à mettre en oeuvre. Le manque de visibilité et l'étroitesse des bas côtés de la D788 y sont pour beaucoup.

BILAN PATRIMONIAL

PATRIMOINE NATUREL

Climat

Le climat breton se range dans la catégorie des climats océaniques tempérés, affecté en toutes saisons par les perturbations du front polaire. L'ensemble de la péninsule bretonne est balayé par des régimes dépressionnaires d'origine atlantique.

Pluviométrie

Le climat du Finistère nord est marqué par de longues pluies fines des fronts chauds séparant des masses d'air peu contrastées. Lanhouarneau reçoit en moyenne 1074 mm de précipitations par an.

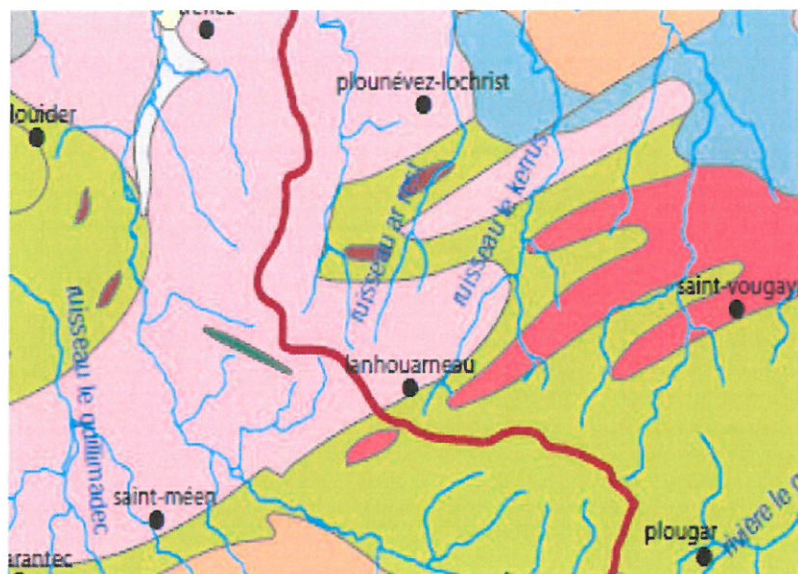
Températures

Les amplitudes thermiques quotidiennes et saisonnières sont faibles avec une moyenne annuelle de 10,9°C. La moyenne des températures oscillent entre 5,9°C et de 16,3°C.

Les vents

Le Finistère est soumis à des vents de secteur Ouest et Sud-ouest qui soufflent en toutes saisons, mais prennent en hiver un caractère tempétueux. Les flux de Nord-est soufflent principalement au printemps, ceux de Nord-Ouest en période estivale.

Géologie et pédologie



Le territoire de la commune propose une géologie variée. On peut y trouver différents Orthogneiss ainsi que des Leucogranites. On peut observer d'anciens sols fait de Loess. Sur le site du Ruléa, l'argile grise domine et affleure sous un peu plus de 10 cm de tourbe (hors zone perturbée).

Etat des lieux d'avant travaux

Avant les travaux de réhabilitation, le site était dégradé, il n'y avait pas ou peu de diversité végétale et la faune n'utilisait que peu le site par rapport à sa superficie. Aucune reproduction animale n'y était avérée.

En revanche en limite immédiate du site un bassin de rétention, construit pour la zone artisanale du Ruléa, abrite une plus grande diversité. Il s'agit d'un vivier intéressant qui concentre le seul lieu de reproduction d'odonates et d'amphibiens du secteur.

La majorité de la réhabilitation va se concentrer dans la parcelle AD0195. Il s'agit de la parcelle la plus dégradée. Elle a subi des remblais pendant plusieurs années ainsi que des curages de ruisseau, mal exécutés et des raccordements d'eaux pluviales ou usées. On y trouve une végétation de type mégaphorbiaie, très nitrophiles et rudérales, résultant des différents travaux et du mode de gestion entrepris.

La parcelle AD0047, moins impactée par les travaux, est aussi la moins dégradée. Cette zone est séparée de la précédente par un talus boisé d'une longueur totale de 100 mètres. Suite à l'abandon de la fauche et du pâturage la végétation évolue progressivement vers une mégaphorbiaie monospécifique.

La dernière parcelle AC0048, a subi également des dépôts de remblais qui seront en partie supprimés. A cause du remblai, la végétation a évolué vers une végétation mésophile à mésohygrophile. Elle apparaît comme peu diversifiée.

FAUNE/FLORE

Il existe pas ou peu de données anciennes sur le site, pour pouvoir dresser une évolution positive ou négative du lieu.

En se basant sur les différents atlas et ou cartographie, il est cependant possible de situer le commune.

Par exemple le Conservatoire Botanique National de Brest indique que 221 plantes sont observables sur la commune avec aucune plante protégée.

Un inventaire a été dressé avant les travaux qui servira d'état initial et permettra de connaître l'évolution positive ou non du site.

Par sa situation le site se trouve confronté à la colonisation de plantes horticoles comme le laurier palme et sauce. A noter également la présence continue de chats domestiques.

Dans l'ensemble la végétation apparaît comme peu variée et eutrophe. L'ancien mode de gestion, l'abandon de gestion, les anciens remblais et les problèmes d'évacuations d'eaux usées et ou de machine à lavée de plusieurs maisons jouxtant les lieux peuvent très bien expliquer cela.

faune	flore
bécassine des marais	rumex acétosa
héron cendré	eupatoire chanvrine
pipistrelle commune	renoncule
renard roux	angélique
campagnole amphibie	houlque laineuse
faucon crécerelle	oenanthe safranée
grenouille verte	cardamine des près
hésperie de la houlque	plantain lancéolé
piéride du chou	géranium dissectum
agrion élégant	lychnis fleurs de coucou

agrion jouvencelle	compagnon rouge
caléoptérix vierge	ail triquètre
nymphé à corps de feu	saule roux
libellule déprimée	épilobe hirsute
bécasse des bois	ortie dioïque
mésange bleue	jonc articulé
mésange charbonnière	jonc comprimé
rouge gorge	jonc aigu
mouette rieuse	dactyle
rat musqué	angélique
merle	laurier palme
pie bavarde	laurier sauce
taupe	ajonc d'europe
	saule noir
	laiche paniculée
	fougère femelle
	fougère langue de cerf
	cirse commun
	chêne pédonculé
	peuplier argenté
	aubépine
	fougère aigle

LA GESTION

⇒ Objectifs de gestion

- Améliorer la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'eau

⇒ Actions

Prioritaire :

Entretien du site.

Le but de la gestion sur ce site sera d'améliorer sa biodiversité en mettant en place des actions qui permettront aux espèces animales et végétales de réaliser leur cycle biologique.

Aucun semi d'herbe ne sera réalisé après les travaux d'étrépage. Avant la colonisation des parcelles par l'herbe de nombreuses adventices et rudérales s'installeront. Un arrachage annuel et sélectif s'opérera.

Les pâtures.

Le pâturage sera privilégié en respectant un cahier des charges précis. En annexe une convention type que nous utilisons sur d'autres ENS de notre territoire. La charge à l'hectare sera toujours faible de 0.5 à 0.8 UGB/hectares et sera fonction de la méthode de pâturage. Les périodes de pâturage seront à définir avec l'agriculteur. Idéalement il faudrait effectuer une rotation entre les parcelles sud, plus humides et la parcelle nord, plus sèche. Le pâturage pourra soit être permanent avec une charge très faible ou sur une période donnée. Une fauche sera demandée chaque année afin de supprimer les refus. Ils devront être obligatoirement exportés hors du site.

Si aucune personne n'est trouvée pour le pâturage, Le service de la Communauté des Communes effectuera une fauche automnale avec exportation des produits de fauche, pour être valorisé en compost.

Le chemin/platelage/panneaux d'interprétation.

Un soin particulier devra être apporté au cheminement. Il faudra veiller pour que la végétation n'entrave pas la circulation des visiteurs. En fonction des années un nombre plus ou moins important de tonte pourra être réalisé. Par sa proximité cette tâche serait déléguée au service espace vert de la commune. L'herbe ainsi coupée serait exportée vers la déchèterie.

Gestion du site du Ruléa



Légende

- périmètre d'intervention
- tonte
- plantations
- fauche/pâturage
- curage ponctuelle
- élagage ponctuel



Le mobilier d'interprétation sera contrôlé au moins une fois par an, afin de prévenir toute dégradation. Le balisage allant du bourg au site devra être aussi inspecté.

Secondaire :

Une plantation de bouture de saule sera réalisé par le service sur les nouveaux talus ou en collaboration avec l'école primaire ou anim ados.

Tertiaire:

Les fossés seront entretenues manuellement et de façon différenciées. Ils ne seront pas fauchés systématiquement chaque années et toujours à l'automne ou en hiver, cela afin de favoriser le campagnol amphibie. En fonction de l'envasement un curage pourra être effectué avec exportation de la matière hors du site.

Malgré sa petite taille, plusieurs plantes invasives sont présentes. Elles seront systématiques détruites.

Très ponctuellement en fonction de sa dynamique et jamais sur toute sa surface, un curage pourra être réalisé afin de limiter l'envasement de la mare.

Un élagage sera réalisé sur les anciens talus en ponctuel. Il pourra se faire soit par des bénévoles désirant récupérer du bois soit par le service espace naturel de la Communauté des Communes.

LE SUIVI

Le suivi du site:

Comme chaque ENS de la Communauté des Communes de la Baie du Kernic, un suivi annuel sera réalisé. Il permettra de connaître la dynamique de colonisation des différentes espèces animales et végétales. Il pourra servir à rectifier la gestion. Dans ce sens un état initial a été réalisé.

Si la gestion était confié à un particulier, un suivi supplémentaire serait mené pour vérifier la bonne conduite du troupeau et ou des travaux de fauche.

Suivi floristique.

Une fois par an plusieurs photos seront prises toujours sous le même angle pour connaître l'évolution du site. Elles seront complétées par la mise en place de transects permanents. Ce suivi devra s'échelonner sur au moins 5 années. Une collaboration avec le Conservatoire Botanique de Brest permettra de caler au mieux le protocole

Au niveau de la mare un suivi de l'installation et de l'évolution de la végétation verra le jour toujours en collaboration avec le CBNB

Une surveillance des plantes invasives sera menée afin de prévenir toute nouvelle arrivée.

Suivi faunistique.

Deux fois par an un suivi ornithologique sera réalisé. Le premier au printemps afin de connaître les oiseaux nicheurs et un autre en hiver pour identifier les oiseaux migrateurs faisant escale sur le site. Un protocole de suivi existe déjà sur les dunes de Keremma en collaboration avec la LPO.

Plusieurs familles d'insectes seront suivis, libellules, papillons, criquets et sauterelles qui sont de bons indicateurs de l'état de conservation du milieu. Le protocole reste à définir mais se basera sur un STERF ou un STELI pour les deux premières familles.

Une prospection nocturne à la mi avril permettra d'identifier et de suivre l'ensemble des amphibiens de la mare.

Le niveau trophique de l'eau pourra être également suivi. Soit en interne après acquisition d'une sonde ou auprès d'un laboratoire une fois par an.